

Olivier Deplaine

Code de déontologie

Connaissant mes limites, je m'engage à ne recevoir en clientèle que lorsque je me sens en pleine capacité de le faire, tant sur le plan physique que sur le plan mental ou émotionnel.

Je m'engage à respecter les règles de confidentialité, de réserve et de secret indispensables entre un praticien et sa clientèle.

Respectant et acceptant pleinement ma clientèle, je m'engage à exercer avec humanité et sans jugement d'aucune sorte.

Conscient que ma pratique ne relève pas de la médecine conventionnelle mais davantage de la prévention, je ne fais aucun diagnostic médical. A ce titre, j'oriente immédiatement vers un médecin une personne qui présente un état de santé anormal.

Je ne demande pas l'interruption ou la modification d'aucun traitement médical et je ne prescris ou ne conseille aucun médicament.

Ma pratique ne relève d'aucune idéologie.

Je ne souscris ni n'encourage aucune pratique, excès (addiction, spirituelle, ...) ou comportement de mon client afin de rester focalisé sur ma pratique dont la démarche n'est ni médicale, ni spirituelle.

La nature des soins proposés vise à répondre à une demande exprimée par mon client.

J'inscris mon métier dans le domaine de la prévention.

Mon objectif principal est de restaurer l'autonomie de mon client.

Conscient que ma pratique n'est pas, à elle seule, une réponse à toutes les problématiques, je peux orienter les personnes vers d'autres disciplines, médicales ou paramédicales.

Mes honoraires sont fixes. Je m'autorise néanmoins la liberté d'offrir des traitements gratuitement ou bénévolement.

Je mets régulièrement mes connaissances à jour.